



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement 806-23

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 février 2023, le règlement suivant :

↳ **Règlement 806-23** *Règlement décrétant un emprunt afin de pourvoir au paiement d'honoraires professionnels en lien avec divers projets d'immobilisations et mandats spécifiques*

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 avril 2023 et entrera en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 8 mai 2023.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA